AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C2040
FR0004026151-FS0830

15 décembre 2015

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ITESOFT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 14 décembre 2015, complété notamment par un courrier reçu le 15 décembre 2015, M. Didier Charpentier[1] a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 8 décembre 2012, par suite d'une attribution de droits de vote double, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société CDML qu'il contrôle, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société ITESOFT et détenir, à cette date, directement et indirectement, 3 664 452 actions ITESOFT représentant 7 285 837 droits de vote, soit 64,33% du capital et 75,62% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Didier Charpentier	447 800	7,86	895 600	9,30
CDML	3 216 562	56,47	6 390 237	66,33
Total Didier Charpentier	**3 664 362**	**64,33**	**7 285 837**	**75,62**

A cette occasion, M. Charpentier a franchi individuellement en baisse le seuil de 10% des droits de vote, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société résultant de l'attribution, au profit de la société CDML, de droits de vote double.

2. Par courrier reçu le 11 décembre 2015, complété notamment par un courrier reçu le 15 décembre 2015, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

 - la société à responsabilité limitée CDML[3] (Parc d'Andron le Sequoia, 30470 Aimargues), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 10 décembre 2015, par suite d'un apport d'actions ITESOFT son profit[4], le seuils de 2/3 des droits de vote de la société ITESOFT et détenir, individuellement, 3 662 452 actions ITESOFT représentant 6 836 037 droits de vote soit 59,71% du capital et 70,99% des droits de vote de cette société[5] ;

[1] En ce compris ses 2 enfants, lesquels détiennent chacun la nue-propriété de 222 900 actions ITESOFT dont l'usufruit est détenu par M. Didier Charpentier.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 5 696 390 actions représentant 9 634 271 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Contrôlée par M. Didier Charpentier et ses enfants.
[4] M. Didier charpentier a apporté au profit de la société CDML l'usufruit de 445 800 actions ITESOFT et chacun de ses 2 enfants a apporté la nue-propriété de 222 900 actions ITESOFT au profit de la société CDML. Au résultat de cette opération, la société CDML qui était préalablement auxdits apports, intégralement détenue par M. Didier Charpentier demeure contrôlée par ce dernier, étant précisé que chacun des enfants de M. Didier Charpentier détient désormais, en rémunération de l'apport effectué susvisé, 5,58% en nue-propriété du capital de la société CDML, le solde étant détenu par M. Didier Charpentier.
[5] Sur la base d'un capital composé de 6 133 828 actions représentant 9 629 358 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- M. Didier Charpentier a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 10 décembre 2015, par suite d'un apport d'actions ITESOFT effectué au profit de la société CDML[4], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ITESOFT et détenir individuellement 2000 actions représentant 4 000 droits de vote, soit 0,03% du capital et 0,04% des droits de vote de cette société[2].

Au final, M. Didier Charpentier **n'a franchi, à titre direct et indirect, aucun seuil** et a précisé détenir, au 10 décembre 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société CDML qu'il contrôle 3 664 452 actions ITESOFT représentant 6 840 037 droits de vote, soit 59,74% du capital et 71,03% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
M. Didier Charpentier	2 000	0,03	4 000	0,04
CDML	3 662 452	59,71	6 836 037	70,99
Total Didier Charpentier	**3 664 452**	**59,74**	**6 840 037**	**71,03**
